



Déclaration liminaire – CDEN du 15 février 2024

Monsieur le Préfet de Saône et Loire,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Madame la directrice académique,

Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Aujourd'hui, le service public d'Éducation traverse une crise sans précédent : crise de recrutement, démissions, personnels qui témoignent d'une perte de sens de leur métier... A l'instar de l'hôpital public, l'École publique n'est pas loin de l'effondrement et ne tient finalement que par la conscience professionnelle de personnels épuisés pendant que le président de la République regarde ailleurs ou que les ministres de l'Éducation nationale se succèdent. Cette déconnexion avec la réalité et l'ampleur des difficultés rencontrées au quotidien suscite une grande colère chez les personnels. Nous rappelons l'exigence d'être reconnus, protégés et respectés.

L'Unsa Education exprime une nouvelle fois son désaccord avec les choix budgétaires ministériels.

Dans le premier degré, nous le réaffirmons, les dotations en emplois de l'Académie sont loin d'être suffisantes et mettent en péril le fonctionnement du service public d'éducation. On nous annonce une suppression de 98 emplois sur l'académie, dont 24 postes en Saône et Loire. Quand on connaît les besoins du terrain et les demandes plus que justifiées des personnels, cela sonne particulièrement faux aux oreilles des enseignants déjà bien éreintés.

Par ailleurs, les choix budgétaires ciblés ne permettront pas d'accompagner tous les élèves, notamment les plus fragiles. Il est urgent d'agir. Dans l'immédiat, à défaut de

moyens adaptés et d'une réflexion collective, la carte scolaire générera encore plus d'inégalités.

En parallèle, l'UNSA-Education regrette que des écoles accueillant un public de type REP mais non labellisées « éducation prioritaire » se retrouvent trop souvent traitées comme des écoles ordinaires alors qu'une attention toute particulière serait nécessaire. Certaines écoles non porteuses de l'étiquette REP et/QPV accueillent parfois des publics similaires et il conviendrait d'être sensible aux problématiques qu'elles rencontrent. Tout ne se résume pas à un coefficient E/C. Les situations sont plus vastes et complexes qu'elles ne paraissent sur le papier.

Sur le sujet précis des remplacements dans notre département, on nous annonce des nombres conséquents de classes non remplacées au cours des périodes précédentes. On nous l'affirme aussi en plus haut lieu : les conditions de remplacement ne se détériorent pas, cela fonctionne. A nous de savoir faire la différence entre efficience et efficacité. Le ressenti des personnels sur le terrain est tout autre... Les conditions de travail et d'enseignement se détériorent de manière conséquente et exponentielle. Il arrive par exemple très souvent que des enseignants se retrouvent à devoir récupérer les élèves des collègues en raison d'une absence non remplacée. Que dire des remplacements de plus longue durée ? Quand les collègues sont remplacés, ce ne sont parfois pas moins de 5-6 remplaçants qui peuvent se succéder. Bravo la continuité pédagogique ! Pourtant, le corps enseignant ainsi que les familles devraient pouvoir être assurés d'une continuité pédagogique rassurante. Au lieu de cela, on nous propose des bricolages : un remplaçant par ci la journée, un autre le lendemain, mais attention uniquement le matin ce jour-là, car impossible l'après-midi,... Mais on est content sur le terrain d'avoir une solution aussi bancale et instable soit-elle, car si elle ne résout aucunement le problème central, elle permet de panser quelques blessures apparentes : chouette, les élèves ne seront pas répartis dans les autres classes, chouette on ne parquera pas plus d'élèves que de tables dans la classe, chouette on ne rajoutera pas une surcharge de travail aux enseignants déjà bien fatigués par un rythme de travail de plus en plus soutenu et chronophage. Mais on se contente de peu... C'est une triste réalité. De manière plus indirecte, on pourrait parler également

des enseignants en congé maladie qui culpabilisent de ne pas être en capacité d'être devant leur classe. La colère monte, le ras-le-bol se généralise et s'entérine. Le remède est pourtant simple : créer enfin des postes de remplaçants à la mesure des besoins, ce devrait être une priorité.

Concernant le plafonnement à 24 pour les GS, CP et CE1, l'UNSA-Education persiste et dénonce les effets néfastes sur les effectifs de cycle 3. En effet, de nombreuses écoles compteront des classes de CM à 27, 28, voire 29. C'est inadmissible ! Mais il est vrai que l'émulation est remise en cause lors de groupes plus restreints... Allez dire ça aux collègues qui se battent tous les jours pour la réussite de leurs élèves, dans un contexte de classe chargée, avec des familles ayant besoin d'être rassurées, des enfants ayant besoin d'être guidés, et qui sont néanmoins chaque jour à leur poste afin de faire avancer ces mêmes élèves au maximum, sans considération, sans moyens efficaces, et si j'osais dire, sans ligne de conduite pérenne et stable. Le bateau avance, mais personne n'est à la barre... On court au naufrage inévitablement....

La ronde des ministres est un exemple particulièrement parlant. L'UNSA Éducation attend un peu de sérieux et de continuité dans les politiques éducatives pour prendre à bras-le-corps les vrais sujets que sont l'inclusion, la mixité sociale et la revalorisation des métiers où le gouvernement doit agir sur la question des salaires et de l'amélioration des conditions de travail.

Pour le second degré, l'Unsa Education redit aujourd'hui son opposition à la mise en place de groupes de niveaux, qui vont à rebours des enseignements que l'on devrait tirer des résultats de PISA et des études scientifiques. Ils sont en total opposition avec notre projet éducatif et des besoins d'une société clivée en souffrance.

Par ailleurs, les moyens alloués dans les DGH sont insuffisants et mettent en tension - et c'est un faible mot- tous les établissements. Une pétition intersyndicale a d'ailleurs été diffusée en ce sens.

Il est encore temps de renoncer aux suppressions de postes, sans commune mesure avec la baisse des effectifs pour permettre notamment d'alléger les effectifs par classe mais aussi d'assurer les remplacements.

Il faudrait également recruter davantage de personnels dans l'ensemble des équipes pluri-professionnelles. L'absence de remplacement des personnels administratifs condamne aussi ces personnels à une souffrance insupportable et compromet également le bon fonctionnement du service public d'éducation.

La dégradation des conditions de travail, la perte du sens du métier doivent être pris au sérieux. La formation continue saccagée, l'inclusion sans moyens, les effectifs nombreux dans les classes, tout contribue à dégrader encore davantage les conditions de travail, les conditions d'accueil de nos élèves.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur les sommes réclamées aux personnels logés par nécessité de service. Les dépassements réclamés cette année, sans aucune information préalable, mettent en difficulté un certain nombre de personnels, alors même qu'une grande partie n'a pas eu le choix de loger en NAS, dans des logements souvent énergivores. Les personnels logés ne peuvent pas autant ajuster facilement leur consommation en la suivant que s'ils bénéficiaient d'un contrat privé, ils ne pouvaient donc pas anticiper une telle hausse. Ainsi, alors que l'inflation se situe entre 10 et 20%, l'augmentation du dépassement atteint elle plus de 50% pour des collègues CPE qui nous ont alertés. Pourquoi serait-ce à ces collègues d'assumer ce surcoût ? Ou, selon le courrier reçu lundi, pourquoi serait-ce aux EPLE de régler 80 % des sommes dues, sur le budget de l'établissement, selon les préconisations du Département ? La prestation fait partie intégrante des postes logés, pourquoi ne pas augmenter les allocations de prestations ? Pourquoi le Conseil départemental de Saône et Loire n'assume-t-il pas ce surcoût, alors même que d'autres départements ont, à priori, déjà pris leur disposition pour réévaluer ces prestations ?

Merci de votre attention.